



DÉLIBÉRATION N°88 CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2021

DEL 2021.04.21/88

Le **mercredi 21 avril 2021** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème :

Travaux

Objet :

**Voirie communale – Serre
paix « Est » et Serre
Paix « Sud » : principes
de transfert à la Ville des
Voiries et réseaux du
lotissement**

Etaient présents :

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Annie ASTIER – CONVERSET, Emilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Elisa FAURE, André MARTIN, Claire BARNEOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, Corinne FAURE – BRAC, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Elie HAMDANI, Gabriel LEON, Francine DAERDEN

Etaient représentés :

Convocation :

Brigitte LASSERRE donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Christian JULLIEN donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Marie SOUBRANE donnant pouvoir à Corinne FAURE-BRAC
Aurélie POYAU donnant pouvoir à Francine DAERDEN
Richard NUSSBAUM donnant pouvoir à Arnaud MURGIA

Date :

15 avril 2021

Affichage :

15 avril 2021

**Nombre de membres du
conseil municipal en
exercice : 33**

Absents excusés :

Brigitte LASSERRE, Christian JULLIEN, Marie SOUBRANE,
Aurélie POYAU, Richard NUSSBAUM

Présents : 27

Absent :

Eric PEYTHIEU

**Nombre de suffrages
exprimés : 32**

Secrétaire de séance : Emilie DESMOULINS

VU les articles R 442-7 et R 442-8 du code de l'urbanisme ;

VU la délibération du conseil municipal n DEL 2019.05.15/082 du 15 mai 2019 approuvant le transfert d'office de la voie du Serre Paix dans le domaine public communal ;

CONSIDERANT la construction de plusieurs lotissements, immeubles en copropriété (Les Balcons de Briançon, Les Prenailles, lotissement Serre Paix Sud, les Charmettes) et maisons individuelles dans les 20 dernières années, postérieurement au premier lotissement du Serre Paix ;

CONSIDERANT l'absence de convention de transfert entre la commune et les différents lotisseurs et promoteurs ;

CONSIDERANT le mode de répartition des équipements (voiries et réseaux) qui ont été en partie attribués en propriété aux acquéreurs de lots au fil des constructions et des cessions ou qui sont encore propriété de certaines SCI ;

CONSIDERANT l'absence d'association syndicale libre (ASL) unique représentant l'ensemble des copropriétaires ;

CONSIDERANT la volonté de plusieurs copropriétaires de rénover les voiries et réseaux de ces lotissements avant de les transférer à la commune, volonté affirmée lors de la réunion qui s'est tenue en mairie le 2 mars 2021 ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de compléter le premier transfert de la voie du Serre Paix finalisé en 2019 par le transfert des voiries et réseaux du Serre-Paix « Est » et du Serre Paix « Sud » sous conditions ;

CONSIDERANT les travaux de la commission ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, DEPLACEMENTS, TRAVAUX réunie le 19/04/2021,

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'approuver le principe du transfert à la commune des voiries et réseaux du Serre-Paix « Est » et du Serre Paix « Sud » sous les conditions suivantes :
 - Création d'une ou plusieurs ASL regroupant l'ensemble des copropriétaires actuels des équipements ;
 - Réalisation de travaux de rénovation et/ou de mise en conformité de l'intégralité des équipements transférés (réseaux, éclairage public, revêtements de chaussée) à la charge de l'ASL (ou des ASL), dans des conditions à définir ;

AR Prefecture

005-210500237-20210421-2021_04_88-DE
Reçu le 27/04/2021
Publié le 27/04/2021

• D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX DEL 2021.04.21/88

PUBLIÉE LE :

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Arnaud MURGIA